



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.11.2015  
modifié 17.07.2015 (F) Version 8.4

**Spray Cockpit**

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial** Spray Cockpit  
Code-Nr. 114000

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Aérosols Techniques

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  
E-Mail : info@karlernstag.ch  
Internet : www.KarlErnstAG.ch

**Service des renseignements** Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
info@karlernstag.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence** Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone +41 (0)44 251 51 51

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

**Service des renseignements** Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence** GIZ Bonn (German, English)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aerosol 1	H222, H229	
Skin Irrit. 2	H315	
STOT SE 3	H336	
Aquatic Chronic 2	H411	

**Consignes en cas de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS09

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Hydrocarbure, C6, isoalcanes, &lt;5% n-hexane, naphta léger (pétrole), hydrotraité

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Le produit a un effet narcotique.



# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression

19.11.2015

modifié

17.07.2015 (F) Version 8.4

## Spray Cockpit

### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Description

Mélange d'additifs avec gaz propulseur

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
75-28-5	200-857-2	isobutane	1 - 10	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
106-97-8	203-448-7	butane	20 - 30	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,5 - 1	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
74-98-6	200-827-9	propane	1 - 10	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
64742-49-0	931-254-9	Hydrocarburne, C6, isoalcanes, <5% n-hexane	20 - 30	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336
64742-49-0	921-024-6	naphta léger (pétrole), hydrotraité	20 - 30	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336
90622-57-4	918-167-1	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	1 - 10	Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 4, H413

### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
64742-49-0	Hydrocarburne, C6, isoalcanes, <5% n-hexane	01-2119484651-34
64742-49-0	naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119475514-35

### Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

30 % et plus hydrocarbures aliphatiques

Parfum, ((R)-p-mentha-1,8-diène, CITRAL)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



---

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
sable

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

danger d'éclatement  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Protéger de l'eau.  
Éliminer selon les réglementations en vigueur.  
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emmagasinement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	

#### Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

#### ! Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.



## Spray Cockpit

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

### Autres mesures de protection

Vêtements de protection

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

Aérosol

#### Couleur

incolore

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non applicable				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				Aérosol
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	200 °C				
<b>Température d'auto- inflammation</b>					Produit non auto- inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	7,4 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	3200 kPa				
<b>Densité relative</b>	0,64 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.11.2015  
modifié 17.07.2015 (F) Version 8.4

**Spray Cockpit**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non ou peu miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	4400 mg/kg	rat		(R)-p-mentha-1,8-diene
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			



**Spray Cockpit**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
--	-------------------	---------	---------	----------

**Irritation des yeux** Non irritant.

**Sensibilisation de la peau** non sensibilisant

**Constatations empiriques**

le produit est irritant pour les muqueuses

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

**Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**Remarques générales**

toxique pour les organismes aquatiques. plancton, poissons.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Code déchets**

15 01 04

15 01 10\*

**Nom du déchet**

emballages métalliques

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Remarques générales**

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.





Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1950	1950	1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS	AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM))	Aerosols, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

#### Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

#### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 94,35 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 602 g/L

(composants organiques volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## ! SECTION 16: Autres informations

### ! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.3

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.